

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 février 2025**

**Délibération n° CP-2025-3994**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention en nature à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Cap'Com - Mise à disposition de l'Hôtel de Métropole avec rabais appliqué sur la redevance d'occupation domaniale pour les Rencontres du marketing territorial et de l'identité des territoires des 12 et 13 mars 2025

Service : Direction générale des services - Direction de l'information et de la communication externe

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 janvier 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme V. Brunel), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme L. Fréty), M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli).

**Absent non excusé** : M. P. Cochet.

**Commission permanente du 17 février 2025****Délibération n° CP-2025-3994**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention en nature à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Cap'Com - Mise à disposition de l'Hôtel de Métropole avec rabais appliqué sur la redevance d'occupation domaniale pour les Rencontres du marketing territorial et de l'identité des territoires des 12 et 13 mars 2025

Service : Direction générale des services - Direction de l'information et de la communication externe

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 janvier 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Les Rencontres nationales du marketing territorial et de l'identité des territoires sont organisées par Cap'Com, une SCIC fondée à Lyon en 1998. Elles réunissent chaque année près de 150 professionnels de la communication. Ces journées, axées sur le partage d'expériences et le développement de réseaux, offrent aux communicants publics, aux spécialistes du marketing des collectivités locales, des administrations et organismes publics nationaux et locaux ainsi qu'aux acteurs du secteur associatif, une occasion privilégiée de se rencontrer et d'échanger autour de projets.

L'événement propose un programme composé de conférences, d'ateliers interactifs et de visites de terrain, permettant aux participants de s'immerger dans les enjeux liés au développement et à l'attractivité des territoires.

Cet événement s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des professionnels. La SCIC Cap'Com fournit, au quotidien, des outils d'information, des opportunités de mise en réseau, des ressources d'aide à la décision et des groupes de travail ainsi que des programmes de formation et organise divers événements thématiques dont le congrès annuel de la profession.

Après l'édition 2024 qui s'est tenue à Lens, la SCIC Cap'Com envisage d'organiser les Rencontres nationales du marketing territorial et de l'identité des territoires 2025 à Lyon, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Métropole.

Elle sollicite la Métropole pour apporter son soutien à l'organisation de cette manifestation.

**II - Attribution d'une subvention en nature à la SCIC Cap'com avec la mise à disposition avec rabais appliqué sur la redevance d'occupation domaniale du salon Louis Pradel et de la salle du Conseil**

Le programme définitif des Rencontres nationales du marketing territorial et de l'identité des territoires est actuellement en cours d'élaboration par un groupe de travail composé d'experts et de praticiens, en collaboration avec la Métropole.

Ce programme pédagogique proposera une diversité de formats pour aborder les enjeux actuels sous toutes leurs facettes :

- des conférences stratégiques,
- des ateliers méthodologiques,
- des partages d'expériences,
- des visites professionnelles sur le terrain,
- des moments de convivialité pour favoriser le développement du réseau professionnel des participants.

### **1° - Objectifs de la Métropole**

Alors que la Métropole célèbre cette année son 10<sup>ème</sup> anniversaire, accueillir cet événement représente une occasion de mettre en lumière cette forme inédite de collectivité territoriale ainsi que ses réalisations majeures concourant à l'intérêt général des territoires métropolitains et de ses habitants. Le programme intégrera donc des thématiques liées à l'anniversaire, à la célébration et à leur impact sur la communication et le marketing territorial.

Les exemples présentés incluront également les musées de la Métropole qui marquent eux aussi des anniversaires importants cette année :

- 10 ans pour le Musée des Confluences,
- 50 ans pour Lugdunum - Musée et théâtres romains.

Les visites de terrain offriront aux participants l'opportunité de découvrir des innovations locales et d'échanger directement avec les porteurs de projet sur des réalisations emblématiques, telles que les musées, les Voies lyonnaises, les Grandes Locos ou encore des projets de réhabilitation urbaine.

### **2° - Soutien logistique et financier**

Il est proposé que la Métropole accorde une subvention en nature sous forme de mise à disposition des espaces suivants, avec un rabais sur la redevance applicable, conformément à la délibération du Conseil n° 2024-2559 du 16 décembre 2024 portant révision de divers tarifs, prix et redevances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- salon Louis Pradel : valorisé à 900,84 € pour 1,5 jour,
- salle du Conseil : valorisée à 1 368,90 € pour 1,5 jour,
- assistance technique : valorisée à 87,62 € (deux forfaits de 43,81 € pour deux heures).

Au total, cette mise à disposition est estimée à 2 357,36 € avec un rabais de 80 %, équivalant à une subvention en nature valorisée à 1 885,89 €.

### **3° - Engagements de la SCIC Cap'Com**

Dans le cadre de ce soutien, la SCIC Cap'Com s'engage à :

- intégrer les services de la Métropole au comité de pilotage de l'événement pour contribuer à identifier les thématiques et lieux emblématiques à valoriser,
- mentionner le logo de la Métropole dans l'ensemble de ses supports de communication,
- mettre en avant les réalisations marquantes des 10 ans de la Métropole dans les conférences, ateliers, visites de terrain et supports de communication associés.

### **4° - Signature d'une convention d'occupation domaniale**

Une convention fixant les conditions de mise à disposition sera signée entre la Métropole et la SCIC Cap'Com. Conformément à la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020, le Président de la Métropole dispose de la délégation nécessaire pour décider de la conclusion et de la révision des contrats de mise à disposition pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 1 885,89 €, au profit de la SCIC Cap'Com, pour l'organisation des Rencontres nationales du marketing territorial et de l'identité des territoires sous la forme d'une mise à disposition avec rabais appliquée sur la redevance d'occupation domaniale des espaces de l'Hôtel de Métropole les 12 et 13 mars 2025 (salon Louis Pradel et salle du Conseil).

**2° - La recette** correspondante au versement de la redevance, soit 471,47 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2025 - chapitre 75 - opération n° 0P01O1560.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 février 2025**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250217-331611-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 février 2025 Date de réception préfecture : 17 février 2025
---